

## Le cadre budgétaire et comptable des collectivités territoriales

Connaître le cadre budgétaire et comptable applicable aux communes – La M14

“La loi du 22 juin 1994 revisite le cadre comptable des communes. Elle a été détaillée dans une instruction budgétaire et comptable, la M14, au 1<sup>er</sup> janvier 1997 et est mise à jour chaque année. Limiter l'impact de la M14 au seul service comptabilité/finances, serait occulter ses enjeux, ses opportunités et évidemment ses contraintes notamment d'ordre organisationnel. La M14 contribue à rendre plus transparente, plus efficace la gestion financière publique locale.”

### Pour qui ?

- Elus, Cadres d'entités publiques, souhaitant s'initier à la comptabilité publique.
- Dirigeants, Cadres du secteur privé.
- Experts comptables appelés à travailler avec ou pour des collectivités locales.

### Objectifs

- Comprendre les enjeux et le contenu de la M14 : des principes de comptabilité publique à l'approfondissement du cadre budgétaire et comptable.
- Approche de la fiscalité locale et de la gestion de la dette.

### Programme

#### 1\_ Les principes budgétaires et comptables

- La procédure budgétaire.
- Définition réglementaire du budget.
- Vote du budget.

- Les quatre grands principes guident la mise en place d'un budget :
  - principe d'unité budgétaire ;
  - principe d'annualité budgétaire ;
  - principe d'universalité budgétaire ;
  - principe d'équilibre budgétaire.
- Les principes comptables de base et méthode d'évaluation.
- Amortissement.
- Provision.
- Rattachement des charges et des produits.
- L'autofinancement/Affectation de résultats.

#### 2\_ Les documents budgétaires et comptables

- Budget primitif.
- Décisions modificatives.
- Compte administratif/Compte de gestion.
- Budgets annexes, autonomes ou non.

#### 3\_ L'exécution du budget : de l'ordonnateur au comptable

- Procédure d'exécution des dépenses.
- Procédures d'exécution des recettes.

#### 4\_ L'instruction comptable et budgétaire de la M14

- L'adaptation de cette instruction à la diversité de la réalité communale.
- Un plan de comptes issu du plan comptable général.
- L'approche croisée de la présentation des budgets : natures et fonctions.

- La codification fonctionnelle inspirée par celle des administrations.
- Les dernières mises à jour de l'instruction M14.

#### 5\_ La fiscalité locale

- Quatre taxes pour équilibrer les budgets communaux.
- Rôle des services fiscaux.
- Composition de la commission des impôts directs locaux :
  - composition, nomination ;
  - durée du mandat.

#### 6\_ Les emprunts pour financer les investissements

- Ouverture et limite de l'utilisation des emprunts.
- Les emprunts : les différents prêteurs, les différents produits.

### Z Les + de cette formation Z

- Des exemples concrets illustrent la formation proposée :
  - vote du budget primitif ;
  - vote du compte administratif ;
  - vote du budget supplémentaire.
- Animation par un expert de la M14.

**2 JOURS**

Réf. 7442

 46 €HT Paris  
40 €HT Régions

**1090 €HT**

 Paris  
18 mars > 19 mars  
6 mai > 7 mai  
1 juil > 2 juil  
7 oct > 8 oct  
16 déc > 17 déc

 Lyon  
11 mars > 12 mars  
27 mai > 28 mai  
14 oct > 15 oct  
9 déc > 10 déc